

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>24.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>AELE</b>
Acteurs	<b>Emirats Arabes Unis</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Schnyder, Sébastien

## Citations préféré

Schnyder, Sébastien 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: AELE, Emirats Arabes Unis, 2009 - 2010*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 24.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Politique étrangère</b>	1
Relations avec d'autres Etats	1

## Abréviations

**EFTA**      Europäische Freihandelsassoziation

---

**AELE**      Association européenne de libre-échange

# Chronique générale

## Politique étrangère

### Relations avec d'autres Etats

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**  
DATE: 03.12.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation de **l'accord de libre-échange** et de l'accord agricole entre les Etats membres de l'AELE et ceux membres du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG). En termes de volume des échanges commerciaux, le CCG deviendrait le troisième partenaire de libre-échange de la Suisse. En décembre, le Conseil national a adopté le projet du Conseil fédéral par 97 voix contre 1 et 52 abstentions. Les abstentionnistes étaient issus principalement des rangs socialiste et écologiste.<sup>1</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**  
DATE: 02.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a adhéré à l'unanimité à la décision du Conseil national d'adopter **l'accord de libre-échange** et l'accord agricole entre l'AELE et les Etats arabes du Golfe.<sup>2</sup>

---

1) FF, 2009, p. 6567 ss.; BO CN, 2009, p. 2112 ss.  
2) BO CE, 2010, p. 40 s.